

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM041/2023

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Réfection tranchée en enrobé
Route de Bordeaux (RD 489)

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société MGBTP, en date du 13 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il va être entrepris des travaux de réfection de tranchée en enrobé sur la route de Bordeaux (RD 489) entre la route de Brindas (RD 30) et le chemin du Bois Brouillat ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Entre le jeudi 16 mars et le lundi 20 mars 2023, pendant 2 jours, la chaussée sera réduite.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée avec alternat par feux et limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Monsieur le Responsable de la société MGBTP, 140 rue Frédéric Monin, ZI des Platières, 69440 MORNANT.

Acte publié le

17 MARS 2023

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 13 mars 2023



LE MAIRE : Bernard ROMIER